



Paiement rente compensatoire

Par romana

Bonjour,

Dans le cadre d'une succession les enfants héritiers payent la rente mais leur père a adopté un enfant est-ce que cet enfant aura obligation de participer.

Cdt

Par Henriri

Hello !

Ouin un enfant adopté est bien un héritier réservataire au décès de son parent adoptif au même titre que les éventuels autres enfants du défunt. La rente compensatoire est versée dans les limites de l'actif successoral (les héritiers n'y sont tenus sur leurs biens propres).

A+